

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Partenariat pour les "Nocturnes littéraires"

Réuni lundi soir à l'hôtel de ville, le conseil municipal a débattu sur quatorze dossiers à l'ordre du jour.

Parmi ceux-ci plusieurs délibérations concernant l'organisation d'événements festifs et culturels auront retenu particulièrement l'attention.

Tout d'abord, la mise en place d'une soirée événementielle et culturelle dénommée "Les nocturnes littéraires", sous l'égide de l'association éponyme qui a créé cet événement estival au succès reconnu et apprécié dans plusieurs villes de l'hexagone. Le principe fondateur est, d'une façon originale, de rapprocher les écrivains du public.

Un plateau de quarante à cinquante auteurs de best-sellers et de littérature actuelle, des auteurs régionaux, de polar, BD et Jeunesse devrait participer à cette soirée.

Il est convenu que cette ma-

nifestation se déroule à partir de 16 heures le vendredi 20 juillet, sur la place de la porte du portail, afin de bénéficier du flux créé autour de la semaine du festival Off Hors les murs et de la soirée de clôture proposée par les Jeunes Vignerons.

« Mettre en place un événement pérenne »

Pour le maire Claude Avril, rapporteur du projet, « les objectifs pour la commune sont d'instaurer un événement culturel accessible à un large public, de promouvoir et de communiquer sur la diversité des atouts de Châteauneuf-du-Pape, de permettre un dialogue direct entre les auteurs et le public et, enfin, de mettre en place de façon pérenne un événement estival incontournable et convivial ».

Les modalités de l'organisa-

tion de la manifestation seront stipulées et cadrées par une convention de partenariat entre la commune et l'association "Les nocturnes littéraires", représentée par Pierre Defendini. Afin de contribuer aux frais d'organisation, le rapporteur propose de verser une subvention exceptionnelle de 5 500 € pour l'édition 2018. Après avoir délibéré, le conseil a approuvé à l'unanimité le versement de la subvention et autorise le maire à signer la convention.

La délibération portant sur un premier festival de rugby dans les vignes est reportée

A contrario le conseil a souhaité reporter pour des raisons de délai et l'apport d'informations complémentaires, la délibération concernant la signature d'une convention entre la commune et la société

Prod Agency, pour la création d'une manifestation intitulée "Les épiciuriennes de Châteauneuf-du-Pape".

Il s'agissait de créer, en substitution au concours bouliste "Trophée des Cépages", le premier festival de rugby dans les vignes, afin de placer le vin au cœur d'une mêlée de personnalités issues du monde du rugby, de la viticulture, de la gastronomie et de la culture.

Initialement, la manifestation était fixée sur trois jours, les 8, 9 et 10 juin sur l'esplanade du château transformé pour l'occasion en terrain de rugby. Le projet consisterait à allier en journée des tournois de rugby, de pétanque, des concours de cuisine, des initiations pour enfants, en présence de chefs étoilés et de grands noms du rugby.

Charles COLIN

Monuments du patrimoine local : l'entrée sera payante

Lors du conseil municipal de lundi soir, le conseil a approuvé à l'unanimité de modifier les tarifs pour les spectacles du festival Off les murs qui passent désormais de 8€ à 10€ pour les adultes. Inchangé pour les enfants 5€ (-12 ans).

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation d'expositions temporaires ou autres dans les monuments de la commune, plus particulièrement le cellier du château, la municipalité souhaite que des tarifs d'entrée soient créés (gratuit pour les enfants) : entrée simple visite du patrimoine : 2€- entrée avec expositions et visite du patrimoine : 4€.

Pendant les créneaux d'ouverture au public, un agent communal formé ainsi que du personnel de l'offi-

ce de tourisme seront présents afin d'encaisser contre remise d'un ticket issu d'un carnet à souche, les entrées et répondre aux visiteurs sur l'histoire et le patrimoine.

Ces recettes seront rattachées à la régie Communication & événements. Les tickets seront mis en vente à la mairie mais aussi à l'office de tourisme.

Après délibération, les élus à la majorité moins une voix, de Sylvie Bailleli, élue d'opposition, ont approuvé la création de tarifs dans les monuments du patrimoine local.

Le conseil à l'unanimité a autorisé le classement au titre des monuments historiques de deux objets mobiliers de l'église paroissiale ND de l'Assomption, à sa-

voir : autel et retable de la vierge, pièce unique datant du XIX^e siècle, en grès cérame de la fabrique Virebent à Toulouse et d'un autel et retable de Saint-Joseph, datant de 1872, en grès cérame de la fabrique Virebent à Toulouse.

Puis, les élus ont autorisé le maire à signer une convention de partenariat entre la commune et Avignon Festival et Compagnies et à demander à la Région Provence Alpes Côte d'Azur une subvention de 30000€ dans le cadre de l'organisation de la véraison 2018.

Pour finir, le conseil a fixé la participation annuelle demandée aux familles à 15€ pour l'adhésion des jeunes Châteauneuvois âgés de 11 à 17 ans à l'Accueil Jeunes.